Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAE 47G Subvention de fonctionnement (20.000 euros), subvention d'investissement (30.000 euros) et convention avec l'association Place Network (18e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement et une subvention d'investissement et de signer une convention avec l'association Place Network ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère:

- Article 1 : La Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Place Network.
- Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Place Network sise 15 rue Chappe à Paris (18è) (n° SIMPA 188248, dossier 2018_05474) au titre de l'exercice 2018.
- Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2018 et exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : Une subvention d'investissement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association Place Network sise 15 rue Chappe à Paris (18è) (n° SIMPA 188248, dossier 2018_05474) au titre de l'exercice 2018.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée sur budget d'investissement du Département de Paris de l'exercice 2018 et exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental

Anne HIDALGO

Aune Hidales